

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 26 JUILLET 2011

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	9

L'an deux mil onze, le mardi vingt six juillet à 20 h, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le vingt juillet 2011, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard, GIRARD Fabienne.

Absents : LE PAPE Alain ; BOUTEILLE Michèle.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur FUERXER Pierre est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 17 juin 2011 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant le début de la réunion, Madame le Maire propose une minute de silence en mémoire de Monsieur Jacques Zilbermann, ancien conseiller de Nanteau-sur-Essonne, décédé le 2 Juillet 2011.

2011- 036 Avis du conseil municipal sur le schéma de coopération intercommunale

Madame le Maire expose au conseil municipal que le Préfet de Seine-et-Marne a présenté le 29 avril 2011, à la commission départementale de la coopération intercommunale, le projet de Schéma départemental de la coopération intercommunale de Seine-et-Marne.

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'article L. 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « dans chaque département, il est établi, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants, un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales ». Ce schéma prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants. Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres. Il peut également proposer la suppression, la transformation, ainsi que la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Ce schéma doit prendre en compte, selon le III de l'article L. 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, les orientations suivantes :

1° La constitution d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants ;

2° Une amélioration de la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale ;

3° L'accroissement de la solidarité financière ;

4° La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes;

5° Le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

6° La rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable.

Madame le Maire précise au conseil municipal que les scénarios d'évolution de la carte de l'intercommunalité pour la Seine-et-Marne, ont été élaborés en tenant compte des bassins de vie, des unités urbaines et des SCOT (en cours d'élaboration). Ces scénarios prennent en compte les solidarités et les collaborations existantes au travers des EPCI à fiscalité propre existants, c'est pour cette raison que les procédures de fusion ont été privilégiées à des transferts de communes d'un EPCI à un autre.

Au final, pour le département de Seine-et-Marne, ces projets de regroupement se traduisent par :

- le rattachement de 56 communes isolées à des EPCI à fiscalité propre (26 à des EPCI existants et 30 à deux nouvelles communautés de communes) ;
- la création de 10 nouveaux EPCI, résultant de la fusion d'EPCI préexistants ;
- la disparition de la seule communauté de communes de moins de 5 000 habitants ;
- la réduction du nombre d'EPCI à fiscalité propre qui passe de 43 à 30 regroupant des populations comprises entre 11 178 et 124 071 habitants ;
- la suppression de 107 syndicats de communes sur les 381 existants aujourd'hui (20 dissolutions d'office et 87 par fusion et le cas échéant le transfert de leurs compétences à des EPCI à fiscalité propre).

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi précitée, ce projet a été ensuite adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale.

Les avis recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la CDCI qui disposera d'un délai de 4 mois pour donner son avis et est habilitée à amender le projet, sous réserve que ses amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers des membres.

Le schéma devra être arrêté au plus tard pour le 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre les remarques suivantes concernant la création d'une communauté de communes autour de La Chapelle-la-reine :

Il y a deux SCOT sur le territoire : le STOT de Nemours-Gâtinais et le SCOT de Fontainebleau et sa région.

A noter également que pour l'aménagement et l'entretien des cours d'eau, trois communes en Seine-et-Marne (Buthiers, Boulancourt et Nanteau-sur-Essonnes) situées sur le bassin versant de l'Essonne adhèrent au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau (SIARCE).

- d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale concernant notre périmètre d'intercommunalité.

Cependant, le conseil municipal de Nanteau-sur-Essonnes souhaite que, dans toute évolution future du périmètre de la communauté de communes autour de La Chapelle-la-Reine, Monsieur le Préfet prenne en compte la réflexion initiale du conseil exprimé dans sa délibération du 22 février : « si par la suite ce périmètre s'avérait insuffisant et s'il devait être élargi, Nanteau-sur-Essonnes souhaiterait intégrer une communauté de communes avec les communes rurales voisines, notamment avec les communes du canton de Milly-la-Forêt (Essonne) qui, comme les communes du canton de La Chapelle la Reine, ont signé la charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français. L'adhésion de ces communes à la charte du PNRGf prouve qu'elles ont une vision commune à la nôtre pour leur avenir.

2011- 037 Eclairage public, remplacement des lanternes avec ballon fluo ou lampe SHP 100W : demande de subvention au Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale du Sud Ouest Seine-et-Marnais
--

Nous avons pour projet de remplacer les 32 vieilles lanternes vétustes et énergivores recensées comme suit :

- 18 vieilles lanternes avec ballon fluo (anciennes ampoules au mercure de 250 W),
- 14 vieilles lanternes non étanches équipées d'ampoules SHP 100W et de réflecteurs rouillés ou absents.

Elles seraient remplacées par des lanternes étanches (IP66) équipées de lampes au sodium de 70 watts et de ballasts électroniques.

Ces matériels modernes consomment moins et éclairent mieux.

L'enveloppe budgétaire prévue est de 20 000 €, montant sur la base duquel une subvention peut être accordée par le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale du Sud Ouest Seine-et-Marnais.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à adresser un dossier de demande de subvention, au titre des économies d'énergie en éclairage public, au Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale du Sud Ouest Seine-et-Marnais.

2011- 38 Validation du trajet de piste cyclable du Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Le projet initial de piste cyclable du Parc Régional de Gâtinais français a été modifié en concertation avec les riverains. Le tracé actuel utilisant exclusivement des voies communales et des chemins ruraux n'appelle aucune remarque du conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Informations diverses.

Madame Helen HENDERSON porte à la connaissance du conseil diverses informations municipales :

Fermeture de la mairie :

La mairie sera fermée du 2 au 29 août.

Journée des jeunes à Buthiers :

Cette journée traditionnelle à la base de Buthiers a eu lieu le 4 juillet. Vingt six jeunes de 4 à 19 ans y ont participé. Comme les années passées, tous ont beaucoup apprécié l'accro-branche et la piscine ou les pataugeoires.

Mare de Boisminard :

Madame le maire fait le point sur les travaux relatifs à la mare de Boisminard. Nous comptons les présenter prochainement à un représentant du PNR qui a soutenu le projet.

SPANC :

Une réunion avec le responsable du PNR a eu lieu le 20 juin. A cette date, 81% des diagnostics avaient été faits et communiqués aux propriétaires ou en cours d'envoi. Une réunion sera programmée au dernier trimestre. Les travaux de réhabilitation sont envisageables pour 2013.

Bâtiment technique :

Une pétition a été signée pour s'opposer à l'emplacement du local technique dont la réalisation est prévue dans le cadre d'un contrat rural.

Ce fait inhabituel a prouvé que la population n'avait pas été suffisamment tenue au courant de l'avancement de ce projet. Un document informatif a été diffusé à l'ensemble de la population. Cette information sera complétée par une réunion publique qui aura lieu le 2 septembre à 20h 30, en présence des architectes auxquels il sera possible de poser toutes questions utiles. Afin de nous permettre de préparer au mieux cette réunion, les habitants sont invités à poser dès maintenant leurs questions par écrit.

Contrat triennal de voirie :

Nous préparons un contrat triennal de voirie sur la route de Viltard. Nous avons reçu un accord de principe du département qui nous assure que notre projet est conforme à leur politique. Il reste cependant beaucoup à faire pour arriver à un projet concret et à obtenir son financement.

Parvis de l'église :

Nous savons tous que le parvis de l'église mériterait quelques aménagements, en particulier pour en améliorer l'accessibilité, notamment aux personnes handicapées. Aucune solution totalement conforme aux règlements en vigueur et respectant la qualité du site ne pouvant être retenue, une dérogation permettant la réalisation des travaux va être demandée.

Délinquance :

La gendarmerie a communiqué les statistiques sur la délinquance. Il s'agit vraisemblablement des dépôts de plainte classés par grands domaines, mais sans autres indications. Il faut noter pour le premier semestre quatre atteintes aux biens contre une seule pour la même période de 2010. Ces chiffres sont heureusement trop faibles pour en tirer des tendances significatives.

SITOMAP :

Le rapport d'activité de ce syndicat responsable notamment du ramassage des ordures ménagères est consultable en mairie.

Plan Communal de Sauvegarde :

La commission se réunira en septembre.

Cimetière :

Il va être nécessaire, suite au travail d'inventaire réalisé par Mme Tessier Marie Jeanne, de créer une commission pour, entre autre, gérer les concessions en abandon ou qui nécessitent un entretien et de mettre à jour le règlement intérieur.

Questions diverses

La fin de réunion est consacrée à un rapide tour de table.

Monsieur André LE BRAS rend compte de la réunion de la commission voirie le 20 juin.

Il a assisté avec Jean Le Jarre à une réunion organisée par le Conseil Général assisté du PNR sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les collectivités locales. Pour notre part, nous avons pu montrer grâce à l'achat d'une armoire à produits phytosanitaires que nous sommes conscients des efforts à faire dans ce domaine.

Une exposition itinérante est disponible et pourra être demandée au Conseil Général.

Les nouveaux statuts du SIGEGAS, syndicat de gestion de l'école de Buthiers, sont approuvés.

Monsieur Paul DESBROSSE signale la présence de graffitis sur des panneaux de rue. Heureusement peu habitués à en enlever, nous allons interroger le fournisseur pour connaître la procédure à adopter, compte tenu de la nature des supports et peintures.

La séance est levée à 22h 30

Date de la prochaine séance : mardi 13 septembre 2011